

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 22/05/2023 Date d'affichage : 22/05/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°25/2023</b>  <b>Séance du 30 mai 2023</b>
<b>Objet : Transformation et suppression d'emplois : tableau des effectifs</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU

**Absents représentés :** Jean-Marie MUSOLESI donne pouvoir à Dominique MALLERON  
Samuel LECAS donne pouvoir à Jean-Pierre PERNEL  
Raphaëlle BAGNOLATI donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Dominique MALLERON

Vu la délibération n°35 du 13 juin 2022 portant création d'emploi d'un Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> ;

Vu la délibération n°58 du 5 décembre 2022 portant transformation du poste d'Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup> en poste à 25/35<sup>ème</sup>,

Vu les avis du Comité Technique en date du 20 mars 2023 pour supprimer deux postes ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tableau des effectifs du personnel de la commune doit être mis à jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de supprimer les deux postes suivants : Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup> (pour création du poste d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe) et Adjoint Technique à 35/35<sup>ème</sup> (suite à départ en retraite) ;
- décide de transformer le poste d'Adjoint Technique à 27/35<sup>ème</sup> en poste à 25/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 du tableau des effectifs de la commune.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 30 mai 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,  
Dominique MALLERON



**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.04.2023**

Catégorie (A, B, C)	Grade	Durée hebdo du poste (TC, TNC .../35ème)	Fonction (cf fiche de poste)	Postes pourvus			Postes non pourvus	
				Statut de l'agent : T (titulaire), S (stagiaire), C (contractuel)	Sexe : F (féminin), M (masculin)	TC (tps complet), TP (tps partiel-indiquer le %)	Depuis quelle date	Motifs (ex. recrutement en cours, disponibilité...)
<b>Service Administratif</b>								
C	adjoint administratif principal 1ère classe	TC	secrétaire de mairie	T	F	TC		
C	adjoint administratif	TC	agent d'accueil	T	F	TC		
<b>Service Technique</b>								
C	adjoint technique principal 2ème classe	TC	agent d'entretien	T	M	TC		
C	adjoint technique	TNC 20/35ème	agent d'entretien	C	M	TP (57.14%)		
C	adjoint technique	TNC 8.19/35ème	agent d'entretien	T	M	TP (23.40%)		
C	adjoint technique	TNC 25/35ème	agent polyvalent	T	F	TP (71.42%)		
C	adjoint technique	TNC 6.30/35ème	agent d'entretien	T	F	TP (18%)		
C	adjoint technique	TNC 21.50/35ème	agent d'entretien	T	F	TP (61.42%)		
C	adjoint technique	TNC 17/35ème	agent d'entretien	T	F	TP (48.57%)		
<b>Service Scolaire et Périscolaire</b>								
C	ATSEM principal 2ème classe	TC	ATSEM	T	F	TC		
C	Adjoint d'animation	TNC 26.81/35ème	agent d'animation	T	M	TP (76.60%)		
C	Adjoint d'animation	TNC 8/35ème	agent d'animation	T	F	TP (22.85%)		
C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	TNC 22.05/35ème	agent d'animation	T	F	TP (63%)		
C	Adjoint d'animation	TNC 6/35ème	agent d'animation	T	F	TP (17.14%)		
C	Adjoint d'animation	TNC 14/35ème	agent d'animation	T	F	TP (40%)		

*H. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACINE*



*H. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACINE*

*H. Le secrétaire de séance,  
DOMINIQUE HALLERON*



☎ 02.48.72.70.42

@ mairie.sancergues@wanadoo.fr

<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 22/05/2023 Date d'affichage : 22/05/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°26/2023</b>  <b>Séance du 30 mai 2023</b>
<b>Objet : SDE 18 : rénovation de l'éclairage public suite à une panne dans diverses rues (AD-0070 et AB-0030) et poteau bois</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU

**Absents représentés :** Jean-Marie MUSOLESI donne pouvoir à Dominique MALLERON  
Samuel LECAS donne pouvoir à Jean-Pierre PERNEL  
Raphaëlle BAGNOLATI donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Dominique MALLERON

M. le maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel correspondant aux travaux d'aménagement de l'éclairage public, dans diverses rues suite à une panne, proposé par le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'engager ses travaux dont le coût global est évalué à 2 576,74€ HT, la prise en charge par le SDE 18 et la collectivité sera de 50% chacune, soit une participation communale s'élevant à 1 288,37€ HT.

A l'issue du chantier, la contribution sera actualisée en fonction de la facture réellement acquittée par le Syndicat. Cependant, en cas de dépassement notable de ce montant, le SDE 18 nous sollicitera en cours de travaux afin d'obtenir notre aval, nécessaire à la poursuite du chantier.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.  
Fait à Sancergues, le 30 mai 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,  
Dominique MALLERON



<b>Nombre de conseillers</b> En exercice : 13 Présents : 8 Absents représentés : 4 Absent non représenté : 1  Date de convocation : 22/05/2023 Date d'affichage : 22/05/2023	<b>Délibération du Conseil Municipal</b>  <b>n°27/2023</b>  <b>Séance du 30 mai 2023</b>
<b>Objet : ONF : coupes 2023</b>	

L'an deux mille vingt-trois, le trente mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sancergues régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Luc CHARACHE, maire en séance ordinaire, salle de la mairie.

**Présents :** Jean-Luc CHARACHE, Bruno CHAPELIER, Dominique MALLERON, Isabelle RICHARD, Patrick TUFFIER, Caroline GANIER, Jean-Pierre PERNEL, Pascal BOYELDIEU

**Absents représentés :** Jean-Marie MUSOLESI donne pouvoir à Dominique MALLERON  
Samuel LECAS donne pouvoir à Jean-Pierre PERNEL  
Raphaëlle BAGNOLATI donne pouvoir à Jean-Luc CHARACHE  
Thierry CARLIER donne pouvoir à Isabelle RICHARD

**Absent non représenté :** Aurélien BORDINAT

**Secrétaire de séance :** Dominique MALLERON

M. le Maire donne lecture à l'assemblée de la lettre de M. Julien DONDON de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- 1 – Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année présentée ci-après
- 2 – Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites
- 3 – Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation
- 4 – Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des (de la) coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

**ETAT D'ASSIETTE :**

Parcelle	Nature de la coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire <sup>2</sup>	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
104	TS	75	0.5	NON	Inscription	X			
105, 106	EM	50	0.3	NON	Inscription	X			

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration; AS sanitaire, EM emprise, EMC emprise de cloisonnement, IRR irrégulière, REG régénération, SF taillis sous futaie, TS taillis simple, RA Rase, RCV relevé de couvert

<sup>2</sup> Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

### **Mode de commercialisation en contrat de bois façonné (à la mesure)**

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « Vente et exploitation groupée » sera rédigée.

### **Vente de bois aux particuliers**

Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire, concernera des produits accessoires à l'usage exclusif des cessionnaires et sans possibilité de revente.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le maire ou son représentant assistera aux martelages des parcelles n° 104, 105 et 106.

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Sancergues, le 30 mai 2023

M. Le Maire,  
Jean-Luc CHARACHE



M. le secrétaire de séance,  
Dominique MALLERON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DM', written over a faint grid background.